



Bilan de la présidence géorgienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (27 novembre 2019-15 mai 2020)

I. INTRODUCTION

1. La Géorgie a pris la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 27 novembre 2019, pour la première fois depuis son adhésion en 1999 ; cet événement marquait également le 20^e anniversaire de son adhésion au Conseil de l'Europe, une adhésion qui a joué un rôle crucial sur la voie du retour de la Géorgie dans la famille européenne.

2. Il convient de rappeler que, sur les six mois de la présidence géorgienne, deux ont été affectés par la pandémie du COVID-19 et se sont donc déroulés dans des circonstances particulièrement difficiles et compliquées – ce qui a eu un impact significatif sur le fonctionnement du Conseil de l'Europe. Cette situation inédite nécessitait de mettre en place d'urgence de nouvelles méthodes de travail pour l'Organisation et pour le Comité des Ministres, que la présidence a dûment soutenues et facilitées (voir partie IV ci-après).

3. Pour continuer de promouvoir et de renforcer les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, la Géorgie a fixé les quatre priorités suivantes pour sa présidence du Comité des Ministres : 1. Les droits de l'homme et la protection de l'environnement ; 2. La participation de la société civile à la prise de décision ; 3. Une justice adaptée aux enfants – expériences convergentes en matière de justice réparatrice en Europe ; 4. L'éducation, la culture et l'engagement de la jeunesse au service du renforcement de la démocratie.

La présidence géorgienne a établi une liste des principaux événements qui ont été organisés sur cette période (14 au total)¹, y compris des activités majeures autour de ses quatre priorités.

Dans le cadre de la présidence du Comité de Ministres, le Gouvernement de la Géorgie a également fait une contribution volontaire de 500 000 € en faveur de projets du Conseil de l'Europe qui soutiennent les priorités de la présidence géorgienne. L'accord pour la contribution volontaire a été signé le 27 novembre 2019 par M. David Zalkaliani, Président du Comité des Ministres, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie, et Mme Marija Pejčević, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe.

4. Durant sa présidence, la Géorgie s'est attachée à maintenir et renforcer encore la **relation entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire**.

Le 29 novembre 2019, à Strasbourg, le Président du Comité des Ministres a présenté les priorités de la présidence géorgienne à la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire. Le 27 janvier 2020, le Président du Comité des Ministres s'est adressé à l'Assemblée parlementaire durant la partie de session d'hiver de cette dernière et a souligné les principaux développements intervenus au sein du Comité des Ministres depuis octobre 2019. Le 28 janvier 2020, Mme Salomé Zourabichvili, Présidente de la Géorgie, s'est exprimée durant la partie de session d'hiver de l'Assemblée parlementaire et a fait le bilan des avancées démocratiques de la Géorgie. Il est très regrettable qu'à cause de la pandémie de COVID-19, M. Giorgi Gakharia, Premier Ministre de la Géorgie, et M. David Zalkaliani, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie et Président du Comité des Ministres, n'aient pas pu s'adresser à l'Assemblée durant la session de printemps, celle-ci ayant été annulée.

¹ Voir Priorités de la présidence géorgienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (27 novembre 2019- mai 2020), CM/ Inf (2019)22, 27 novembre 2019.

De plus, le 16 décembre 2019, la présidence géorgienne a accueilli à Tbilissi une Conférence du Réseau parlementaires de l'APCE sur les politiques des diasporas.

En outre, durant la présidence géorgienne, deux réunions du Comité mixte (les 30 janvier et 5 mars 2020) ont été organisées pour consolider les efforts des deux organes statutaires du Conseil de l'Europe concernant des questions demandant des actions coordonnées.

M. Rik Daems, le Président de l'Assemblée parlementaire, s'est adressé au Comité des Ministres les 5 février, 11 mars et 6 mai (par vidéoconférence) 2020. Il convient également de rappeler qu'après le début de la pandémie de COVID-19, le Président de l'Assemblée parlementaire, la Secrétaire Générale et le Représentant permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe ont tenu des réunions par vidéoconférence toutes les deux semaines (les 2, 16 et 29 avril et le 14 mai 2020) pour échanger des informations et se coordonner concernant des questions nécessitant des actions communes.

La présidence géorgienne a contribué significativement au dialogue renforcé entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire par la finalisation de la *Procédure complémentaire entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire en cas de violation grave par un État membre de ses obligations statutaires* (Décision du CM CM/Del/Dec(2020)1366/1.7-app., 5 février 2020). Cette mission a pu être menée à bien sous la présidence géorgienne en grande partie du fait des travaux significatifs effectués par les présidences française et finlandaise.

5. Durant les six mois de la présidence géorgienne, le Président du Comité des Ministres a communiqué à intervalles réguliers des **déclarations publiques** en réaction à des dates et événements importants. Au total, 8 déclarations ont ainsi été publiées. Plus spécifiquement, le 10 décembre 2019, le ministre Zalkaliani a fait une déclaration à l'occasion de la Journée des Droits de l'homme ; le 29 janvier 2020, le Président du Comité des Ministres, conjointement avec la Secrétaire Générale, le Président de l'Assemblée parlementaire et le Président de la Cour européenne des droits de l'homme, a fait une déclaration sur le 70^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme ; le 26 février 2020, le Président du Comité des Ministres a fait une déclaration pour marquer le 6^e anniversaire de l'annexion illégale de la République autonome de Crimée ; le 20 mars 2020, le ministre Zalkaliani a fait une déclaration pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ; le 22 avril 2020, le Président du Comité des Ministres a fait une déclaration et exprimé sa satisfaction à la suite de l'adoption par le Comité des Ministres d'une Déclaration sur la pandémie de COVID-19 ; le 30 avril 2020, le ministre Zalkaliani a fait une déclaration à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse ; le Président du Comité des Ministres a fait une déclaration le 5 mai 2020 à l'occasion de la Journée de l'Europe et enfin, le 8 mai 2020, le Président du Comité des Ministres a fait une déclaration pour marquer le 75^e anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale.

6. Dans le cadre de la diplomatie culturelle de la Géorgie, la présidence de la Géorgie s'était donné un objectif ambitieux : promouvoir la **culture géorgienne** spécifique au Conseil de l'Europe et dans la ville de Strasbourg. En étroite coopération avec la Mairie de Strasbourg, la présidence géorgienne a organisé un concert du Ballet national géorgien – Sukhishvili (3 décembre 2019, *Palais de la Musique et des Congrès*, Strasbourg) ; un chalet de la Géorgie (avec des friandises de Noël et des souvenirs) au Marché de Noël de Strasbourg (22 novembre-24 décembre 2019, *Place Gutenberg*, Strasbourg) ; la décoration d'un des trams de Strasbourg avec les lettres de l'alphabet géorgien qui sont uniques (et le logo de la présidence géorgienne du Comité des Ministres) ; un concert avec la participation de l'artiste géorgienne Mme Gvantsa Gagnidze à l'Orchestre philharmonique de Strasbourg (16 décembre 2019, *Église Saint Maurice*, Strasbourg) ; une exposition de photos "Hiver en Géorgie" (27-31 janvier 2020, Foyer du CM, *Palais de l'Europe*) ; un défilé de mode - Printemps/Été 2020, par la designer géorgienne Mme Ketik Chkhikvadze (28 janvier 2020, *Pavillon Joséphine*, Strasbourg) ; la diffusion de 6 films durant la Quinzaine du Festival du Film géorgien (4-17 mars, *Cinéma Odyssée*, Strasbourg) ; du fait de la pandémie de COVID-19, 2 films n'ont pas pu être présentés, toutefois le 11 mai une page web spéciale a été créée avec 9 films géorgiens en accès libre pour des spectateurs au Conseil de l'Europe et en France). Malheureusement, toujours du fait du COVID-19, le Festival de cuisine géorgienne, prévu pour le 22 avril, a dû être annulé.

II. PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTE

1. Les droits de l'homme et la protection de l'environnement

La présidence géorgienne entendait promouvoir la relation entre droits de l'homme et protection de l'environnement. Elle défendait une sensibilisation aux implications des problèmes environnementaux en matière de droits de l'homme, ainsi qu'aux implications écologiques de certains problèmes liés aux droits de l'homme.

La Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ne mentionne pas l'environnement et n'est pas spécifiquement conçue pour assurer une protection générale de l'environnement en tant que tel. Cela étant, la Cour européenne des droits de l'homme a interprété les dispositions de la CEDH dans le contexte des questions environnementales, en particulier pour protéger les personnes des conséquences des dommages à l'environnement. La protection juridique contre les dommages à l'environnement est intimement liée aux droits fondamentaux, comme le droit à la vie, le droit au respect de la vie privée et de la vie familiale et le droit au respect du domicile.

La présidence géorgienne a fait valoir que la CEDH est un instrument efficace qui doit être utilisé de manière plus exhaustive par les autorités nationales dans les États membres comme outil pour la protection des gens (à titre individuel ou en regroupements communautaires) contre les dommages environnementaux. La présidence géorgienne a défendu l'idée que le fait d'adopter des normes plus complètes de protection de l'environnement dans les États membres est l'un des moyens de garantir une meilleure protection des droits de l'homme en vertu de la CEDH, ainsi que de contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable des Nations-Unies en vue de transformer notre monde.

1. La présidence géorgienne a organisé **une Conférence internationale de haut niveau sur la protection de l'environnement et les droits de l'homme** le 27 février 2020 à Strasbourg. Celle-ci a été ouverte par M. Levan Davitashvili, ministre de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture de la Géorgie, Mme Marija Pejčević, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, et M. Rik Daems, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Au nombre des autres intervenants figuraient entre autres M. Linos-Alexandre Sicilianos, Président de la Cour européenne des droits de l'homme, Mme Dunja Mijatović, Commissaire aux droits de l'homme, et Mme Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING. Les participants ont discuté de la relation entre droits de l'homme et protection de l'environnement dans le contexte des politiques nationales/du droit international et exploré des pistes supplémentaires pour mieux respecter les obligations nationales et internationales dans ce domaine. À la fin de la Conférence, la présidence géorgienne a fait une Déclaration sur la protection de l'environnement et les droits de l'homme, dans laquelle la Cour européenne des droits de l'homme et le Comité européen des droits sociaux (CEDS) sont invités à tenir compte de cette problématique dans leur jurisprudence et à examiner en priorité les affaires impliquant des problématiques liées à la protection de l'environnement. Selon la Déclaration, la jurisprudence élaborée au niveau européen devrait inspirer les gouvernements et tribunaux nationaux afin qu'ils protègent l'environnement par le biais d'approches centrées sur les droits de l'homme. La Déclaration affirme aussi que des actions plus coordonnées au niveau européen poseraient un précédent d'importance majeure et réduiraient le risque de violations des droits de l'homme des futures générations².

2. La présidence géorgienne soutient aussi financièrement l'organisation par la Cour européenne des droits de l'homme d'une **Conférence internationale sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement "Les droits de l'homme pour la planète"**, initialement prévue le 9 avril 2020 à la Cour européenne des droits de l'homme mais qui, du fait du COVID-19, a dû être repoussée au 5 octobre 2020. Cette conférence entend faciliter le débat entre des praticiens et experts universitaires de renom dans le domaine du droit international de l'environnement et des droits de l'homme³.

2. La participation de la société civile à la prise de décision

Les démocraties représentatives sont de plus en plus confrontées à des situations nouvelles : le décalage entre les préférences des citoyens et les décisions prises par les pouvoirs publics est de plus en plus important, à l'heure où la participation électorale baisse et où la confiance dans les pouvoirs publics est à un niveau historiquement bas. Le populisme et l'apparition de mouvements et protestations populaires de grande ampleur tendent à confirmer une tendance à une désaffection des gouvernés pour les gouvernants. La présidence géorgienne a prôné une plus forte contribution de la société civile et des citoyens aux décisions publiques pour lutter contre ces tendances négatives. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille remplacer la démocratie représentative, il faut simplement la compléter par une démocratie plus participative. L'engagement continu de la société civile et des citoyens entre les scrutins est fondamental pour le fonctionnement d'une société véritablement démocratique et permet d'engager, à l'échelle de la société, un dialogue sur les enjeux capitaux.

² On trouvera des informations détaillées sur la Conférence de haut niveau, des documents à ce sujet et la Déclaration adoptée, sur le site <https://www.coe.int/en/web/human-rights-rule-of-law/human-rights-and-the-environment>). Les Actes de la Conférence à haut niveau seront bientôt disponibles.

³ On trouvera des informations détaillées sur la Conférence et des documents à ce sujet sur le site <https://www.coe.int/en/web/portal/conference-material-human-rights-for-the-planet>

1. Dans le cadre de la priorité de la Géorgie en faveur de la participation citoyenne à la prise de décision, et grâce à la coopération entre la Ville de Tbilissi et le Service de la gouvernance démocratique du Conseil de l'Europe, un projet a été lancé en vue d'aider la Ville de Tbilissi à créer une plateforme permanente de consultation et de codécision avec des représentants de la société civile sur d'importantes mesures d'urbanisme. Grâce à un certain nombre de réunions de travail et de consultations, dont un atelier le 13 septembre 2019 à Tbilissi auquel avaient participé les représentants du Conseil de l'Europe, de la Municipalité de Tbilissi, d'ONG et services publics locaux, un mécanisme innovant – une plateforme spéciale composée pour moitié de représentants d'ONG locales et pour l'autre moitié de représentants de la Municipalité de Tbilissi – a été établie. Cette plateforme a été chargée de concevoir le parc municipal autour du lac Gldani (Tbilissi). À l'issue des consultations, un accord a été trouvé sur le plan général pour le Parc et les avis et demandes des résidents locaux ont été pris en compte.

2. La présidence géorgienne, par le biais de la Ville de Tbilissi associée à la Direction Général de la Démocratie du Conseil de l'Europe, avait planifié une **Conférence internationale sur la participation de la société civile à la prise de décision** prévue le 6 mars 2020 à Strasbourg pour identifier des expériences utiles et innovantes où la société civile avait été associée aux prises de décision au niveau local, régional et national. La Conférence avait pour objectif de mettre en lumière l'importance de la participation citoyenne dans la prise de décision s'agissant du développement collectif et de la vie de la cité, et de mettre en valeur des expériences et initiatives fructueuses d'engagement citoyen au niveau local et national. L'évènement, qui devait réunir des représentants des autorités centrales et locales des 47 États membres, ainsi que d'organisations de la société civile et des experts, devait aussi promouvoir les travaux sans équivalents du Conseil de l'Europe dans ce domaine et s'intégrer aux cérémonies marquant la Journée mondiale des ONG (28 février). Malheureusement, du fait des restrictions dues au COVID-19, la conférence internationale a dû être reportée mais, au vu de la pertinence et de l'importance du thème à traiter, la présidence géorgienne et la Direction Générale de la Démocratie ont décidé de maintenir l'évènement dans son format en ligne avec une nouvelle date. Une conférence en ligne s'est donc tenue les 6 et 7 mai 2020, ce qui a donné en outre la possibilité au public de réagir en direct durant l'évènement. Le 11 mai 2020, dans la dernière étape des travaux, prenant en compte les contributions des orateurs et du public, les Conclusions de la présidence géorgienne sur la participation de la société civile au processus de prise de décision ont été adoptées⁴.

3. Une justice adaptée aux enfants – Expériences convergentes en matière de justice réparatrice en Europe

Chaque année, des milliers d'enfants de tous les États membres du Conseil de l'Europe sont impliqués dans des procédures judiciaires. Qu'ils soient en contact ou en conflit avec le système judiciaire au civil, à l'administratif ou au pénal, qu'ils soient victimes, témoins, délinquants ou parties à une procédure judiciaire, ces enfants sont souvent vulnérables et ont besoin de protection. Ils sont souvent confrontés à un système conçu pour des adultes, qui n'est que très mal adapté aux besoins spécifiques des enfants. Priver un enfant de liberté peut avoir des effets terribles sur ses besoins éducatifs et sociaux ainsi que sur son développement, mais cela peut également affecter sa vie dans le long terme.

Chaque fois qu'un enfant est impliqué dans un processus de justice réparatrice, il faut tenir pleinement compte de son âge et de son niveau de développement individuel, les procédures doivent être adaptées à l'enfant concerné et – outre la présence obligatoire de ses parents ou tuteurs légaux durant le processus -, il doit pouvoir bénéficier de droits spécifiques. C'est pourquoi les mesures de protection légales prévues dans le droit interne des États doivent aussi s'appliquer au processus de justice réparatrice lui-même. Cela vaut aussi pour le rôle particulier de supervision de la procédure de justice réparatrice joué par les autorités judiciaires ou les services de justice pénale dès lors qu'un enfant est concerné.

La présidence géorgienne, et plus précisément le ministère de la Justice de la Géorgie, en coopération avec la Direction Générale Droits de l'homme et État de droit (DGI) du Conseil de l'Europe, avait prévu d'organiser le 23 mars 2020 à Strasbourg une **Table ronde de haut niveau sur une justice adaptée aux enfants – Des expériences convergentes en matière de justice réparatrice en Europe**. Cependant, du fait de l'épidémie de COVID-19, l'évènement a été ajourné. Par la suite, il a été décidé, avec la Direction Générale Droits de l'homme et État de droit (DGI), de le maintenir mais de l'organiser en ligne avec une nouvelle date et plus spécifiquement de créer une page spéciale sur le site Internet de la Division des Droits de l'enfant du Conseil de l'Europe, où seraient publiées toutes les informations et ressources pertinentes concernant la Table ronde. La page spéciale, ouverte le 12 mai 2020, a permis à la présidence géorgienne de promouvoir les normes du Conseil de l'Europe sur une justice réparatrice et adaptées aux enfants, telles qu'elles sont consacrées dans divers documents stratégiques de l'Organisation, ainsi que de partager son expérience en matière de mise en œuvre d'une justice adaptée aux enfants dans tous les contextes et d'application d'une justice réparatrice lorsque l'enfant est le principal enjeu, qu'il soit victime ou auteur d'une infraction. Dans la dernière étape des travaux, prenant en compte les contributions des orateurs et du public, les Conclusions de la présidence géorgienne sur une justice adaptée aux enfants ont été adoptées⁵.

⁴ Les documents concernant la conférence, les contributions des intervenants, les réactions du public et les Conclusions de la présidence peuvent être consultés sur le site : <https://www.coe.int/participation>.

⁵ Les documents concernant la conférence, les contributions des intervenants, les réactions du public et les Conclusions de la présidence peuvent être consultés sur le site : <https://www.coe.int/en/web/children/child-friendly-justice-europe-may-2020>.

4. L'éducation, la culture et l'engagement de la jeunesse au service du renforcement de la démocratie

La présidence géorgienne tenait à mettre l'éducation, la culture et l'engagement de la jeunesse – compte tenu de leurs liens étroits et de leur complémentarité – au service du renforcement de la démocratie, l'une des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. La présidence a continué de soutenir les mesures qui favorisent la création de sociétés démocratiques et inclusives en instaurant une culture de la démocratie, en promouvant l'éducation à la citoyenneté démocratique, l'éducation aux droits de l'homme et la participation des jeunes et en mobilisant les jeunes de la société civile pour en faire des partenaires essentiels du renforcement de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit.

1. La présidence géorgienne attachant la plus grande importance à la participation pleine et fructueuse des jeunes dans les sociétés européennes, un **Échange de vues informel sur le renforcement de la démocratie par l'engagement de la jeunesse au sein du Conseil de l'Europe et de ses États membres** a eu lieu à la réunion des Délégués des Ministres du 23 janvier 2020. La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe s'est exprimée à cette occasion, évoquant en particulier la nécessité de créer un mécanisme pour garantir que les jeunes jouissent du droit à l'éducation et d'autres droits sociaux. Le Directeur de l'Agence géorgienne pour la jeunesse, M. Revaz Charkviani, s'est également adressé aux Délégués. Soulignant l'importance de l'engagement de la jeunesse au niveau national et le rôle de l'Agence à cet égard, il s'est attardé sur la réforme qui a été menée dans le secteur de la jeunesse. Durant la réunion, un certain nombre de présentations ont été faites, notamment par la Présidente du Conseil mixte de la jeunesse (CMJ) Mme Anja Olin Pape ; par le Vice-Président du Forum européen de la jeunesse (YFJ) M. Ville Majamaa, et par le fondateur de SAY (Sustainability & Advocacy by Youth) et ancien Délégué de la jeunesse du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux Conseil de l'Europe, M. Niels de Fraguier. Les intervenants ont débattu de la participation active des jeunes aux activités publiques.

2. Le 23 janvier 2020, après l'échange de vues susmentionné, et sous les auspices de la présidence géorgienne, une présentation officielle de la **Stratégie 2030 du secteur de jeunesse du Conseil de l'Europe** a eu lieu. Cette Stratégie contient des orientations pour les dix ans à venir destinées aux 50 États Parties à la Convention culturelle européenne. Elle entend donner un nouvel élan à ces travaux selon quatre priorités thématiques : les jeunes et la refondation de la démocratie pluraliste ; l'accès aux droits des jeunes ; vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives ; et le travail de jeunesse.

3. La présidence géorgienne avait prévu une **Table ronde sur le renforcement de la démocratie par l'éducation et la culture**, qui aurait dû se tenir le 30 mars 2020 à Strasbourg ; malheureusement, du fait du COVID-19, cet événement a été annulé.

4. La **Réunion du Conseil de direction de l'Accord partiel élargi (APE) sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe**, qui se tient une fois par an, était prévue du 1^{er} au 3 avril 2020 à Luxembourg, sous les auspices de la présidence géorgienne. Aux yeux de cette dernière, l'évènement aurait été une bonne occasion de mettre en valeur la contribution de la Géorgie aux priorités culturelles du Conseil de l'Europe et à l'APE. Malheureusement, du fait du COVID-19, il a été décidé d'ajourner cet événement et de l'organiser, exceptionnellement, à La Canée (Grèce) à l'occasion du Forum consultatif annuel qui se déroulera du 7 au 9 octobre 2020.

5. Une **réunion du Réseau des Conseillers en politiques éducatives (Education Policy Advisors' Network (EPAN) – Éducation à la démocratie : développer la pratique démocratique en Europe par l'éducation** était prévue le 7 avril sous les auspices de la présidence géorgienne. La présidence géorgienne tenait à intensifier l'action coordonnée du Conseil de l'Europe en faveur de la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies, en contribuant notamment à l'ODD 4 « Éducation de qualité », en concentrant ses efforts sur les compétences pour une culture démocratique et sur l'enseignement des langues. Malheureusement, du fait du COVID-19, la réunion a dû être ajournée jusqu'à nouvel ordre.

III. AUTRES ACTIVITÉS

1. Sous la présidence géorgienne, le 12 décembre 2019, les Délégués des Ministres ont tenu un **Échange de vues informel sur la cyberviolence à l'égard des femmes et des filles**, qui a réuni des spécialistes de la société civile et des membres de diverses instances du Conseil de l'Europe.

L'utilisation croissante des technologies d'information et de communication a créé une nouvelle dimension où des actes de violence à l'égard des femmes sont perpétrés et où s'exprime le sexisme. La cyberviolence, qui est protéiforme et évolue en parallèle à l'évolution des outils numériques, fait partie intégrante de la question plus vaste de la violence à l'égard des femmes. Bien que l'on manque de données globales, les travaux de recherche montrent que les femmes sont ciblées de manière disproportionnée et sont confrontées à des conséquences graves de la cyberviolence, avec des impacts parfois très graves sur le plan physique, sexuel, psychologique ou financier.

La réunion a été ouverte par l'Ambassadeur Irakli Giviashvili, Président des Délégués des Ministres, Représentant permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, qui a souligné l'importance des travaux du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles et rappelé l'engagement de la présidence géorgienne qui soutient ces travaux. Mme Iris Laurasi, 1^e Vice-Présidente du GREVIO, a également pris la parole lors de cette réunion. Mme Laurasi a présenté le sujet du point de vue de la Convention d'Istanbul, s'exprimant également en tant que professeur des médias et expert en communication. Mme Adriane van der Wilk, auteure de l'étude "Cyberviolence et discours de haine en ligne contre les femmes" pour le Parlement européen et consultante pour le rapport "#HerNetHerRights" (European Women's Lobby), a présenté les conclusions de l'étude. Mme Ute Zillig, de l'Association *Federal Association of Women's Counselling et Rape Crisis Centres*, a présenté certaines réflexions sur le travail de conseil et d'aide dans le domaine de la violence fondée sur le genre. Les exposés par les principaux intervenants ont été suivis d'une discussion active à laquelle ont participé des Représentants permanentes et diverses instances du Conseil de l'Europe, ainsi que des spécialistes de la société civile, qui a porté sur des domaines supplémentaires de coopération pour assurer une approche globale de la lutte contre la cyberviolence à l'égard des femmes et des filles.

2. Le 30 janvier 2020, le Président du Comité des Ministres et ministre des Affaires étrangères de la Géorgie M. David Zalkaliani s'est adressé au Conseil permanent de l'OSCE. Dans son discours, il a souligné les priorités de la présidence géorgienne et présenté les événements qui allaient se tenir dans le cadre des travaux prévus par la présidence. M. Zalkaliani a également accordé une attention particulière au rôle important que jouent les deux organisations dans la défense des droits de l'homme, le renforcement de la démocratie et la garantie de l'État de droit.

3. Le 13 février 2020, les Délégués des Ministres ont tenu **un échange de vues annuel sur les Nations Unies (questions de droits de l'homme), avec la participation d'experts des capitales**, au cours duquel a notamment eu lieu une discussion thématique sur les droits de l'homme et les biotechnologies.

À l'évidence, les récents développements technologiques dans le domaine de la biomédecine, tout en offrant des avantages indéniables pour la santé humaine, posent aussi de nouveaux défis en matière de droits de l'homme pour ce qui concerne l'identité, l'autonomie, la vie privée et la non-discrimination. La nature même de ces technologies et leur impact sur les êtres humains, la rapidité de leur développement et l'ubiquité qui les caractérise, conjuguées au risque pour les droits de l'homme que fait peser la possibilité d'une utilisation inappropriée ou abusive, nécessitent une coopération plus étroite au niveau international pour répondre à ces préoccupations. Un certain nombre de points à l'ordre du jour ont été abordés durant l'échange de vues : les grands thèmes pour le Conseil Droits de l'homme des Nations Unies en 2020 ; une discussion thématique sur les droits de l'homme et les biotechnologies : nouveaux défis en matière de bioéthique ; développements et principales conclusions du 3^e Comité durant la 74^e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La réunion a été ouverte par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe. L'Ambassadeur Elisabeth Tichy-Fisslberger, Présidente du Conseil Droits de l'homme des Nations Unies, y a participé. Le Dr Siobhan O'Sullivan, Présidente du groupe de rédaction du Comité sur la bioéthique du Conseil de l'Europe (DH-BIO) chargé du Plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et la technologie dans le domaine de la biomédecine, ainsi que le Professeur Hervé Chneiweiss, Président du Comité international sur la bioéthique de l'UNESCO et M. Olivier Becht, Rapporteur général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour l'évaluation des sciences et technologies, y ont participé également. Les experts des États membres du Conseil de l'Europe ont procédé à un échange de vues très intense.

Il convient de noter que le 12 février 2020, les Délégués des Ministres ont adopté une décision dans laquelle ils se félicitent du **Plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et les technologies dans le domaine de la biomédecine (2020-2025)** adopté par le Comité de bioéthique (DH-BIO) en novembre 2019, qui entend traiter les défis que posent les développements technologiques en matière de droits de l'homme.

4. Le 29 avril 2020, l'Ambassadeur Irakli Giviashvili, Président des Délégués des Ministres, a participé à une réunion virtuelle sous les auspices de la Secrétaire Générale, avec les partenaires de la Plateforme pour la protection et la sécurité des journalistes, qui ont soumis leur rapport annuel à la Secrétaire Générale. M. Giviashvili a confirmé aux partenaires l'importance que le Comité accorde à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Le Président des Délégués des Ministres a rappelé que le Comité des Ministres avait prévu de tenir un échange de vues informel le 6 avril 2020 sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes avec la participation de la Secrétaire Générale et des partenaires de la Plateforme, mais que cette réunion a dû être reportée du fait de la pandémie du COVID-19. M. Giviashvili a informé les participants que cet échange de vues se tiendra aussitôt que possible une fois que le CM pourra se réunir en personne et avec la participation des partenaires par vidéoconférence.

5. Le 1er mai 2020, durant sa présidence du Comité des Ministres, la Géorgie a adhéré au Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe (Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite de stupéfiants), dont elle est devenue le 41^e État membre. La décision de la Géorgie d'adhérer au Groupe a été l'aboutissement d'une coopération fructueuse et de consultations actives entre les autorités géorgiennes et le Secrétariat du Groupe Pompidou.

6. Le 12 mai 2020, la 31^e réunion du Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE a eu lieu par vidéoconférence. Prévues le 27 mars 2020 à Strasbourg, elle a été repoussée du fait du COVID-19. À cette occasion, le Groupe de coordination a fait le bilan de la coopération dans les domaines de la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales et de la promotion de la tolérance et de la non-discrimination.

IV. PANDÉMIE DU COVID-19 ET NOUVELLES MÉTHODES DE TRAVAIL DU COMITÉ DES MINISTRES

Comme indiqué dans l'introduction du présent document, sur les six mois de la présidence géorgienne, deux se sont déroulés en pleine **pandémie du COVID-19**. Cette période extrêmement difficile et perturbée a commencé en mars 2020 et a entraîné d'énormes difficultés pour ce qui est du fonctionnement normal du Conseil de l'Europe. En effet, pour respecter les consignes de confinement données par les autorités françaises en vue de limiter la propagation du virus, les Délégués des Ministres ont décidé d'annuler leurs réunions du 25 mars et du 1er avril.

La présidence géorgienne a cependant fait tout ce qui était en son pouvoir pour soutenir la mise en place de nouvelles méthodes de travail pour les États membres afin de permettre la poursuite des travaux du Comité des Ministres. Avec le soutien remarquable de la Secrétaire Générale et l'appui du Secrétariat du Comité des Ministres, ainsi que des services informatiques de l'Organisation, les travaux du Comité des Ministres ont rapidement repris, avec de nouvelles méthodes de travail comme les procédures écrites et les vidéoconférences. Plus spécifiquement :

1. **Le Bureau du Comité des Ministres** a commencé à utiliser les procédures écrites et vidéoconférences pour ses réunions et tenu 10 réunions, à savoir le 17 mars (procédure écrite), le 24 mars (procédure écrite), le 30 mars (procédure écrite), le 6 avril (vidéoconférence), le 14 avril (procédure écrite), le 17 avril (vidéoconférence), le 21 avril (vidéoconférence), le 4 mai (vidéoconférence) et le 11 mai (vidéoconférence). Chaque réunion du Bureau a été suivie d'une série de recommandations aux Délégués des Ministres destinées à surmonter toute difficulté due à la pandémie pouvant impacter les travaux du Comité des Ministres.

2. **Le Comité des Ministres** a recouru aux procédures écrites pour sa réunion du 8 avril 2020, lorsqu'il a adopté des décisions consensuelles, dont une *Recommandation sur les impacts des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme*, qui comprend des lignes directrices appelant les gouvernements à faire en sorte qu'ils ne violent pas les droits de l'homme du fait de leur propre utilisation, développement ou achat de systèmes algorithmiques. Le 22 avril 2020, les Délégués des Ministres ont tenu une réunion par la procédure écrite et sous forme d'une vidéoconférence informelle ; ils ont à cette occasion : adopté une *Déclaration par le Comité des Ministres sur l'épidémie de COVID-19* ; décidé de reporter la 130^e Session du Comité des Ministres initialement prévue pour le 15 mai (Strasbourg) au 4 novembre 2020 (Athènes), dans le cadre de la présidence grecque ; pris note du 21^e Rapport consolidé de la Secrétaire Générale sur le conflit en Géorgie. Les Délégués ont également procédé à un échange de vues avec M. Linos-Alexandre Sicilianos, Président de la Cour européenne des droits de l'homme. Le 6 mai 2020, les Délégués des Ministres ont tenu une réunion par la procédure écrite et sous forme d'une vidéoconférence informelle, au cours de laquelle un certain nombre d'importantes décisions ont été prises. Les Délégués ont aussi procédé à un échange de vues avec Mme Dunja Mijatović, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, et avec M. Rik Daems, Président de l'Assemblée parlementaire.

3. Le 15 mai 2020, la **Passation de la présidence du Comité des Ministres** (1375bis réunion des Délégués) s'est déroulée par vidéoconférence. La réunion était présidée par le Président sortant du Comité des Ministres, M. David Zalkaliani, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie et par M. Miltiadis Varvitsiotis, le représentant de la présidence entrante du Comité des Ministres, ministre ad intérim des Affaires étrangères de la Grèce.

Annexe

**Tableau des activités de la présidence géorgienne du Comité des Ministres
du Conseil de l'Europe
(27 novembre 2019-15 mai 2020)**

	Date Lieu	Évènement Autorité compétente
1.	27 novembre 2019 Strasbourg	Début de la présidence géorgienne du Comité des Ministres, passation de la présidence française à la présidence géorgienne
2.	12 décembre 2019 Strasbourg	Comité des Ministres – Échange de vues informel du Comité des Ministres sur la cyberviolence à l'égard des femmes et des filles
3.	16 décembre 2019 Tbilissi	Conférence du Réseau parlementaire sur les politiques des diasporas de l'APCE
4.	23 janvier 2020 Strasbourg	Comité des Ministres – Échange de vues informel du Comité des Ministres sur la jeunesse
5.	24-25 février 2020 Strasbourg	Conférence sur les effets des réformes anticorruption du GRECO : De la théorie à la pratique <i>Annulée du fait de la pandémie de COVID-19</i>
6.	27 février 2020 Strasbourg	Conférence internationale de haut niveau sur la protection de l'environnement et les droits de l'homme
7.	6 mars 2020 Strasbourg	Conférence internationale sur la participation de la société civile à la prise de décision <i>Organisée en format en ligne les 6 et 7 mai 2020 du fait de la pandémie de COVID-19</i>
8.	23 mars 2020 Strasbourg	Table ronde sur une justice adaptée aux enfants – Expériences convergentes en matière de justice réparatrice en Europe <i>Organisée en format en ligne le 12 mai 2020 du fait de la pandémie de COVID-19</i>
9.	30 mars 2020 Strasbourg	Table ronde sur le thème « L'éducation et la culture au service du renforcement de la démocratie » <i>Annulée du fait de la pandémie de COVID-19</i>
10.	1 ^{er} -2 avril 2020 Luxembourg	Réunion du Conseil de direction de l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe <i>Ajournée du fait de la pandémie de COVID-19</i>

11.	7 avril 2020 Strasbourg	Réunion du Réseau des conseillers en politiques éducatives (EPAN) – Éducation à la démocratie : développer la pratique démocratique en Europe par l'éducation <i>Ajournée du fait de la pandémie de COVID-19</i>
12.	9 avril 2020 Strasbourg	Conférence internationale sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement « Les droits de l'homme pour la planète », Cour européenne des droits de l'homme. <i>Ajournée au 5 octobre 2020 du fait de la pandémie de COVID-19</i>
13.	21 avril 2020 Strasbourg	Table ronde sur la tolérance religieuse <i>Du fait de la pandémie de COVID-19, la Table ronde a été annulée</i>
14.	15 mai 2020 Strasbourg	130e Session du Comité des Ministres - <i>Du fait de la pandémie de COVID-19, repoussée au 4 novembre 2020 à Athènes, Grèce</i>